

ainsi nullement altéré ni diminué, on a arrêté qu'a-
fin d'observer un certain ordre dans cet arrangement,
& d'en bannir tout soupçon de préférence & d'ac-
ception de personnes, les sommes au-dessous de
100 écus, pour lesquelles on aura pris de nouvelles
Obligations sans intérêt, seront payées sur le pied
de celles à trois pour cent, soit qu'elles n'ayent
point changé de nature, ou qu'elles ayent été con-
verties en nouveaux Contrâts; mais les petites som-
mes seront toujours acquittées avant les plus confi-
dérables. Cependant il dépendra du choix des Créan-
ciers, ou de prendre des Obligations sans intérêt
pour celles au-dessous de 100 écus, ou d'autres à
trois pour cent, ou en les réunissant avec plusieurs
petites sommes dans le tems prescrit, d'exiger des
Obligations du Pays de 100, 200, 500, jusqu'à 1000
écus, & de se rendre par-là participans des avanta-
ges de la Loterie. Au reste, ayant contribué de cette
maniere, proportionnellement aux facultés actuelles
du Pays, si pitoyablement opprimé par les calamités
de la guerre, ainsi qu'à la tranquillité & à la sûreté
des Créanciers de la Steuer, on s'attend aussi que
la raison leur fera agréer ces arrangemens, & qu'ils
en témoigneront leur satisfaction. A *Dresde* le 10.
Octobre 1763. Avec approbation de Son Alt. Royale
l'Electeur de Saxe, & de tous les Etats de la Noblesse
& des Villes.

Ce qui a été bien agréé & approuvé.

Allons à l'autre Pièce. Elle intéresse toute la
France; le Ministère de cette Couronne a tenu
sur cette production plus d'une conférence pour
en considérer le fond, comme il a déjà fait des
Brochures intitulées *Richesse de l'Etat & son
Développement*. Celle-ci, qu'on titre de la *Patrie
vengée ou la Juste Balance*, a son commence-
ment rapporté dans notre dernier Journal. En
voici la suite & la fin.

Ce n'est point ici une clameur populaire & en-
core moins (comme on ne manquera pas de le dire)
la haine qui distille son venin; c'est simplement la
vérité qui s'élançe vers le Trône, malgré les obsta-
cle